Québec Inspecteur national des services du domaine de la santé et des services sociaux (l'inspecteur national) de Santé Québec Visite de la qualité du milieu de vie en CHSLD / MDA MA

20 novembre 2024

262

Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT LIONNEL ÉMOND		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	260
Établissement	CISSS DE L'OUTAOUAIS	Adresse	125, BOULEVARD LIONEL-EMOND
Région	Outaouais	Ville	Gatineau
Informations sur la visite			

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par l'équipe d'évaluation de l'inspecteur national, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe d'évaluation est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

L'inspecteur national encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes

(†)

Date de la visite

Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation fait la promotion		
des droits des résidents en		
informant le résident et ses		
proches de l'existence du comité		
de résidents (ou du comité des		
usagers) et du commissaire aux		
plaintes et à la qualité des		
services.		
Le comité de résidents (ou le		
comité des usagers) a réalisé une		
activité de promotion pour faire		
connaître son rôle, ses fonctions		
et les droits des résidents, au		
cours de la dernière année.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents sont consultés afin 		
de donner leur point de vue sur la		
qualité de leur milieu de vie.		
 Un mécanisme structuré est mis 		
en place annuellement pour		
évaluer le degré de satisfaction		
des résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu, notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident. Le personnel respecte l'intimité du résident.		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	 Le formulaire Histoire de 	1. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux
	vie n'est pas complété pour	l'accompagner et s'assurer que chaque résident ait un
	l'ensemble des résidents et	PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions
	n'est pas mis à la	
	disposition des différents	
	acteurs du milieu de vie.	
	La pratique du PAB	
	accompagnateur n'est pas	
	actualisée.	

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.	 S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie. 		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents reçoivent certains soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins spécifiques au niveau : du respect de leurs préférences quant aux heures de lever et de coucher. de l'astention accordée à leur tenue vestimentaire et à leur apparence soignée. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible.	Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau: - du maintien de leurs capacités fonctionnelles car les plans de travail des PAB n'incluent peu de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.	3. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et qui favorisent leur autodétermination en mettant à jour les plans de travail des PAB. a prévention et au contrôle des infections.

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, moins de vingt minutes avant le début de l'activité.	L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger notamment: - en offrant peu ou pas d'interactions entre le personnel et les résidents. - par un contexte sonore inapproprié.	S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.	Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.	5. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est respecté. Le personnel encourage le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter.	Le personnel n'est pas suffisamment attentif aux besoins de l'ensemble des résidents.	S'assurer que les résidents bénéficient d'une réponse leurs besoins notamment par une collaboration soutenue, entre les membres du personnel, pendant l'heure des repas.

Milieu de vie







Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et

Beneficier a un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapte et personnalise permettant au resident e à ses proches de sentir comme à la maison; Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents; Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en

cohésion.

Élément(s) conforme(s) Le comité milieu de vie est actif	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
6		
Élément(s) conforme(s) Les lieux sont propres et bien	Élément(s) non conforme(s) L'aménagement des lieux	Recommandation(s) 7.S'assurer d'aménager, d'adapter et de personnaliser
entretenus.	physiques ne permet pas	l'environnement physique (les lieux) afin d'offrir un
	au résident de se sentir	milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents
	chez lui.	et ses proches, d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir
	Certaines pratiques	comme à la maison, d'offrir une quiétude des lieux et
	rappellent un milieu	d'offrir des repères temporels aux résidents.
	institutionnel (et ne permettent pas au résident	
	de se sentir chez-lui),	
	particulièrement, il s'agit:	
	- de la présence d'affichage	
	professionnel dans les aires	
	de vie des résidents et	
	présence de literie institutionnelle.	
	institutionnelle.	
	 Certains stimuli auditifs 	
	ne sont pas contrôlés dans	
	le milieu de vie.	
	• Les tableaux d'orientation	
	ne sont pas présents	
	Les lieux ne sont pas	
	propres.	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et		
offre aux résidents la possibilité de réaliser des activités spontanées		
de nature sociales ou		
occupationnelles.		
Le milieu de vie propose des		
activités variées, individuelles et		
de groupe, sont offertes sur une		
base quotidienne en respectant les capacités fonctionnelles du		
résident et animées par différents		
acteurs du milieu.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés		
envers les résidents.		
Différents partenaires de la		
communauté sont impliqués sur		
une base régulière dans le milieu		
de vie.		

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre à l'inspecteur national.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites d'évaluation. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.